



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-39

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 20 décembre, à Châlons en Champagne

Date de convocation	30 novembre 2017
Nombre de délégués :	
🔥 Titulaires	36 Titulaires
🔥 Suppléants	36 Suppléants
🔥 Présents	23 Présents
🔥 Votes par procuration	6 votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL	M. Simon LECLERC (Pv M. Séjourné)
M. François BUSSIERE	M. Pascal MAUROY
Mme Danielle COMBE (Pv M. Picart)	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. JP CHABOUSSON
M. JF DAMIEN	M. Robert PASCOLO
M. JC JACQUEMART	M. Philippe CLAUDE
Mme Pascale GAILLOT (Pv Mme Noiret Richet)	Mme Thérèse BERGER
M. Pascal GILLAUX	M. Yvon HUMBLOT
Mme Dominique HUMBERT (Pv de M. Millot)	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Edouard JACQUE (Pv de Mme Guillotin)	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	M. Daniel ROUVENACH
	M. Claude WALLENDORFF (Pv M.Cordier)

Objet de la délibération :

**Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses
d'investissement**

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-39

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget pour l'exercice 2017, adopté par délibération du Comité Syndical n° 17-06 du 24 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2017 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2018. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 21/12/2017 à 23:46:34
Référence : b17922a3fb7486eaa8de8b188de91d8ca58ce0b8